

Élections européennes du 10-13 juin 1999

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 AVRIL 1999

Pour la 5ème fois, le 13 juin prochain, le Parlement Européen sera élu au suffrage universel direct. Ces élections ont lieu alors que l'Europe est de plus en plus présente dans la vie des citoyennes et citoyens de l'Union Européenne. Cette présence est devenue évidente pour tout le monde par l'introduction de la monnaie commune, au début de l'année. Pour retrouver un nouvel élan, l'Union Européenne nécessite aujourd'hui une légitimation démocratique large à laquelle concourt un Parlement Européen fort et représentatif ayant un mandat électoral clair. Cela se traduit essentiellement par un taux de participation élevé aux élections ayant lieu dans 7 semaines. En même temps, il faut aujourd'hui renforcer ses capacités d'action face à la crise des Balkans et en faire une force capable d'assurer la sécurité et la paix sur le continent.

Dans les espaces frontaliers comme le Rhin Supérieur, directement bénéficiaires de l'action européenne, où est menée depuis près de 30 ans une coopération transfrontalière efficace et où la sensibilité de la population à la politique européenne est plus développée qu'ailleurs, il est important que les activités de l'Union Européenne et de ses organes soient soutenues par une large adhésion démocratique.

Les collectivités locales, parlements et institutions régionales qui sont représentés au Conseil Rhénan, peuvent contribuer à augmenter le taux de participation aux élections européennes en soulignant auprès des citoyennes et citoyens, par tous moyens à leur disposition, l'importance de ces élections.

Le Conseil Rhénan, en tant qu'instance politique composée d'élus s'engage à soutenir cet objectif.

Selon le Conseil Rhénan, la mobilisation des citoyennes et citoyens pour les élections européennes ne peut être obtenue que grâce à une organisation plus transparente des élections. L'électorat doit mieux comprendre pourquoi et pour qui il doit voter.

Une plus grande proximité entre les députés européens et l'électorat permettrait une meilleure prise de conscience de l'importance du Parlement Européen par les citoyennes et citoyens. Ceux-ci devraient connaître les députés qui défendent leurs intérêts à Strasbourg. C'est pourquoi le Conseil Rhénan se prononce en faveur d'une harmonisation du mode d'élection des députés européens qui prévoirait l'instauration de circonscriptions régionales.

Cette mesure renforcerait le lien entre les députés européens et leur électorat. C'est pourquoi le Conseil Rhénan soutient avec force les initiatives du Parlement Européen visant à harmoniser le mode d'élection par l'instauration de circonscriptions géographiques.

